

En savoir plus sur...

L'offre de substitution



L'offre de substitution est faite pour vous!

De la flexibilité pour résoudre vos mismatchs

Le code réseau CAM impose de maximiser les capacités bundlées commercialisées. Il se peut alors il n'y ait pas de capacité unbundlée ferme en vente de l'autre côté de la frontière française.

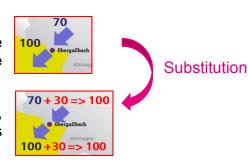
En cas d'asymétrie de souscription (appelée « mismatch ») entre les 2 côtés de la frontière, une partie de la capacité souscrite côté français ne peut pas être utilisée.



La substitution en quelques mots

L'offre de substitution vous permet d'acheter la capacité bundlée lors des enchères, et de lui substituer votre capacité unbundlée préalablement souscrite.

Cette offre est valable sur tous les points CAM : Taisnières B, Virtualys, et Obergailbach (sens Entrée) sur les pas de temps annuel, trimestriel et mensuel.



Concrètement, comment procéder ?

- Enchère: Vous participez à l'enchère sur un des PIR et souscrivez une nouvelle capacité bundlée.
- 2. Demande: Sous 5 jours ouvrés, vous faites la demande de substitution à GRTgaz sur ce même PIR (mail type en annexe du contrat d'acheminement), sur la période de la nouvelle capacité. La capacité substituée doit être inférieure ou égale à votre capacité unbundlée en portefeuille sur ce point et à la capacité souscrite lors de l'enchère.
- 3. Confirmation : Après vérification de ces éléments, GRTgaz vous confirme par mail la substitution : votre ancienne capacité se substitue à la nouvelle, et devient bundlée. GRTgaz remet alors sur le marché la quantité de capacité substituée.
- 4. Facturation : Le service de substitution est gratuit, vous ne payez que l'éventuel premium d'enchère. En particulier, vous ne payez pas de supplément lié au multiplier court terme si la maturité de la nouvelle capacité est inférieure.